

APPEL À PROJETS (AAP)

**pour l'accueil de porteurs de projet au sein de
L'HOTEL de CAMILLY, 1 place d'Armes – Liverdun (54)**

Ouverture des premiers espaces à l'automne 2026

Locaux de 10 à 110 m²

Informations et candidatures à déposer sur <https://www.bassinpompey.fr/camilly>

LE PROJET HOTEL DE CAMILLY

Le Bassin de Pompey s'engage dans un processus de co-construction pour faire de l'HOTEL de CAMILLY un lieu de vie nourri par la recherche et la créativité.

L'Hôtel de Camilly se situe au cœur de la ville Haute de Liverdun, dans la cité médiévale.

Liverdun est une cité qui se découvre depuis les bords de Moselle, qui arbore un lieu naturel et propice aux loisirs, jusqu'à l'éperon rocheux sur lequel la ville médiévale fortifiée s'est bâtie.

De la ville basse où se situent la gare, le camping, la voie cyclable de la Boucle de la Moselle, on accède à pied à la ville haute en moins de 10 minutes, par un escalier aménagé « la Côte au Laye », laissant progressivement apparaître au visiteur la ville et ses richesses historiques.

Ancienne demeure d'été des Evêques de Toul, l'Hôtel de Camilly est l'un des fleurons du patrimoine architectural du Bassin de Pompey. Sa porte monumentale est classée monument historique depuis le 27 décembre 1924.

Depuis le bâtiment et le jardin situé à l'arrière, se tient un large point de vue sur la boucle que forme la Moselle au droit de Liverdun.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a engagé un vaste projet de réhabilitation de ce bâtiment remarquable. Il a été identifié comme prioritaire dans le schéma directeur de développement touristique du Bassin de Pompey, qui porte depuis plusieurs années, une stratégie visant à promouvoir son territoire et à le rendre plus attractif auprès des touristes.

Le bâtiment accueille la Maison du Tourisme et des Savoirs Faire du Bassin de Pompey structurée depuis 2022 en office de tourisme associatif, qui y retrouvera prochainement sa place. La rénovation aura pour objectif de requalifier l'offre de ce bâtiment emblématique.

Les enjeux de valorisation de ce patrimoine bâti sont importants, car ils en accompagnent d'autres, à la fois de requalification urbaine, d'animation mais aussi, de revitalisation d'un centre bourg historique.

Ce site remarquable comprend en effet une cour intérieure de 325 m² environ, un bâtiment avec un corps principal et une aile gauche, une grange, une cave voûtée et un jardin en terrasse, surplombant la Moselle.

Aujourd'hui, après plusieurs années de travaux, le travail réalisé va permettre de diversifier les usages du lieu, en complément de l'office de tourisme intercommunal.

Notre objectif est avant tout de pouvoir rouvrir aux habitants du Bassin de Pompey, un site chargé d'histoire et jouissant d'une vue exceptionnelle sur le panorama des boucles de la Moselle, afin que cette réappropriation soit un véritable lieu de vie.

Dans cette perspective, l'Hôtel de Camilly ouvrira dès l'automne prochain ses espaces à des porteurs de projets culturels et artistiques et marque ainsi, le lancement de la phase expérimentale de ce futur tiers-lieu.

La dynamique portée par le Bassin de Pompey se développera en lien avec les acteurs déjà existants (office de tourisme), tout en s'appuyant également avec d'autres, qui partageront les enjeux définis par le Bassin de Pompey, à la fois, touristiques et culturels.

Ce lieu permettra de fédérer et créer du lien entre non seulement des artistes et des créateurs, mais également tous les publics, habitants et professionnels du quartier.

La collectivité a l'ambition de favoriser les rencontres, les débats entre les disciplines, l'accès au plus grand nombre avec un même esprit de convivialité et de partage.

OBJET DE L'APPEL À PROJETS

Mise à disposition temporaire d'espaces de travail dédiés à la création pour effectuer et / ou approfondir une recherche personnelle ou collective afin de mener un projet culturel et/ou créatif.

QUI PEUT POSTULER ?

Tout candidat ou collectif, professionnel ou en voie de professionnalisation dans les domaines artistiques ou créatifs (arts plastiques, photographie, sculpture, installations, performances, images animées, son, design, architecture, graphisme, spectacle vivant, etc....).

Toute personne morale âgée de 18 ans minimum, résident français ou étranger disposant d'un titre de séjour.

L'accueil de jeunes diplômés, de créateurs en démarrage d'activité et de projets en émergence sera étudié avec une particulière bienveillance.

DURÉE D'ACCUEIL

Accueil temporaire le temps d'un projet. Projet court (durée inférieure à 3 mois) ou long (durée de 3 mois à 1 an), en fonction du dossier proposé, avec renouvellement possible après l'établissement d'un bilan de réalisation de l'étape précédente du projet.

La mise à disposition des espaces ne pourra excéder une durée totale de 3 ans.

CONDITIONS D'ACCUEIL

1. Mise à disposition d'espaces de travail pour la mise en œuvre du projet présenté. Une participation forfaitaire aux frais de fonctionnement de 7€/m²/mois (charges comprises : électricité).

Les espaces permettront aux artistes et créateurs de mettre en œuvre leur projet sept jours sur sept. Les activités sont autorisées 24h/24 (accès par clés), dans le strict respect du voisinage et des consignes de sécurité.

Un règlement intérieur fixera les conditions indispensables au bon fonctionnement des espaces de travail.

Une attestation d'assurance couvrant les risques locatifs et électriques ainsi qu'une responsabilité civile professionnelle seront exigées.

2. Les porteurs de projet pourront être sollicités à participer au développement du projet global. A ce titre, il pourra leur être demandés d'assister à 2 ou 3 réunions pour favoriser une dynamique coopérative.

Par ailleurs, une contribution sous forme d'actions culturelles pourra être proposée pour le bon développement du projet global « Hôtel de Camilly ».

La présentation des étapes de travail ou des créations in situ aura toute pertinence à participer à la programmation d'événements organisés. Il sera par ailleurs expressément demandé aux porteurs de projet de prendre part à l'ouverture collective des ateliers au public prévue à minima 1 fois dans l'année.

A ce titre, de manière spécifique et individuelle, un avenant à la convention pourra être établi afin de s'adapter à la capacité contributive des porteurs de projet, en fonction de leurs propositions "en nature" ou autre.

SÉLECTION

Présélection sur dossier par un comité constitué de représentants de la collectivité ainsi que de professionnels identifiés selon le secteur d'activité le cas échéant.

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, une attention particulière sera portée à la qualité du projet, à son niveau de recherche, à son caractère innovant, au protocole de travail envisagé, à sa pertinence en rapport avec le processus de co-construction du projet global du site de l'HOTEL de CAMILLY et à son adéquation avec les objectifs exprimés (cf. projet de territoire Bassin de Pompey).

L'aspect collaboratif ou participatif du projet sera apprécié notamment ceux menés en lien avec le quartier et ses habitants et / ou le territoire et ses ambitions.

La sélection définitive se fera après une rencontre des candidats présélectionnés.

CALENDRIER

Date d'ouverture de l'appel à candidatures permanent : de juin à septembre 2026.

Date de dépôt de candidature :

1. Pour les projets courts : au plus tard 2 mois avant le début de la période sollicitée.
2. Pour les projets longs : avant le 30 juin, 30 septembre, 31 décembre ou 31 mars pour étude trimestrielle des candidatures par le comité de pré-sélection, entretiens avec les candidats présélectionnés et réponse apportée au plus tard dans les 45 jours suivants.

Mise à disposition des espaces : selon disponibilités, en fonction des roulements d'utilisation ou de partage d'espaces.

Une réunion d'information sur site aura lieu tous les trimestres. Organisée par la collectivité, elle visera à répondre aux questions des candidats pour accompagner l'appel à candidature permanent et la démarche de co-construction qui les caractérise.

LES ESPACES DE TRAVAIL

Les espaces de travail accessibles à partir de l'automne 2026, sont les suivants :

Se référer au plan en fin de dossier.

REZ DE CHAUSSEE :

4 espaces pouvant accueillir des projets d'installation type « Atelier » (lieu de création et accueil) :

- **BLOC 1** : 1 salle de 23.5 m² avec accès sanitaires et au coin cuisine collectif,
- **BLOC 2** : 1 salle de 32 m² avec accès sanitaires et au coin cuisine collectif,
- **BLOC 3** : 1salle de 30 m² avec accès sanitaires et au coin cuisine collectif,
- **BLOC 4** : 1salle de 10.6 m² avec accès sanitaires et au coin cuisine collectif,
- 1 grange / espace d'exposition de 30 m² (accès PMR à la terrasse) ayant un usage collectif.

EXTERIEURS

- 1 cour intérieure à l'avant du bâtiment / espace mutualisé / accessible par le portail principal et porte de service donnant sur rue (place d'Armes) et par la grange.
- 1 terrasse extérieure à l'arrière du bâtiment / espace mutualisé / accessible par la grange.

SOUS SOL

- 1 espace en sous-sol (cave voûtée) de 110 m²
- S1 : 1 espace de stockage de 18.3 m²
- S2 : 1 espace de stockage de 19.6 m² (non accessible individuellement)

Espaces mutualisés (20 m²) et accessible par l'ensemble des blocs sauf OTI :

- 1 coin cuisine (B1)
- 1 sanitaire (B1).

Un plan d'implantation est annexé à l'appel à candidatures localisant l'ensemble des blocs et espaces.

Une partie du bâtiment est utilisée à l'année par l'office de tourisme intercommunal.

Les espaces ne sont pas aménagés et ne dispose pas de mobilier.

Les porteurs de projet peuvent choisir de partager ou non leur espace de travail en fonction de leur pratique.

L'idée est de créer un lieu de vie et d'expérimentations où l'on fabrique, où l'on crée, où l'on innove et où l'on se rencontre, tout en prenant part à un projet commun, en travaillant dans les meilleures conditions.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature sera à déposer sur le site internet du Bassin de Pompey à l'adresse : <https://www.bassinpompey.fr/camilly>, il comprendra :

- une note d'intention qui explique le projet que le candidat veut voir accueillir pour sa réalisation à l'HOTEL de CAMILLY et détaille les directions de recherches que l'artiste ou le créateur souhaite explorer. Cette note exposera par ailleurs les conditions particulières de mise en œuvre et les besoins spécifiques que son projet nécessite. Elle explicitera les liens éventuels envisagés avec certaines structures du quartier. Elle précisera la durée, le volume des jours et heures travaillés dans l'espace de travail mis à disposition et les dates d'accueil attendues,
- une lettre de motivation et de présentation où chaque candidat explicitera la façon dont il envisage sa contribution, collaboration au lieu et / ou au projet dans le cadre de sa démarche,
- le curriculum vitae dans lequel les candidats mentionneront leurs formations et leur parcours artistique,
- le portfolio des créations présentant un ensemble d'œuvres récentes représentatif de la démarche de l'artiste ou du créateur,
- tous les documents relatifs à la situation sociale ou professionnelle du candidat, et toutes les pièces permettant d'apporter les informations relatives au cadre de son activité artistique ou créative (lieu actuel de travail, temps de pratique de l'activité, intégration passée, actuelle ou à venir dans un dispositif d'accompagnement),
- le justificatif de domicile pour les ressortissants de l'UE, copie du titre de séjour pour les personnes étrangères.



